

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} février 2020

PROCÈS-VERBAL

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 21 janvier 2020**
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 26
**Nombre de Conseillers municipaux absents
ayant donné procuration : 4**
Nombre de Conseillers municipaux absents : 3

L'an deux mille vingt, le 1^{er} février à 9 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de l'Entreprise, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Denis **RIEU**, Emmanuelle **CREPIEUX**, Ghislaine **COURBEY**, Michel **CEGIELSKI**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Vincent **POUTIER**, Ghislaine **PAGES**, Jean Christian **REY**, Catherine **EYSSERIC**, Karine **GARDY**, Raymond **MASSE**, Ali **OUATIZERGA**, Laurence **VOIGNIER**, Christian **SUAU**, Aldjia **SAIDIA**, François **PENCHENIER**, Christine **MUCCIO**, Philippe **BERTHOMIEU**, Anthony **CELLIER**, Serge **ROUQUAIROL**, Claudine **PRAT**, Christian **ROUX**, Yvette **ORTIZ**, Claude **ROUX**, Jean-Pierre **NAVARRO**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** *procuration à J-Y Chapellet*, Rémy **SALGUES** *procuration à V. Poutier*, Carole **BRESCHET** *procuration à M. Cegielski*, Murielle **ISNARD** *procuration à G. Pages*

Conseillers municipaux absents : Stéphane **PEREZ**, Anne-Marie **AYMERIC**, Michel **AYMERIC**

Secrétaire de séance : Vincent **POUTIER**

Jean-Yves CHAPELET : Nous sommes réunis pour le dernier conseil municipal de cette mandature. Avant de démarrer l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée pour deux employés de mairie qui nous ont quittés tout récemment. Tout d'abord, une personne très attachante qui faisait partie de cette famille communale, très impliquée dans la vie bagnolaise, je pense à Christian MENJAUD dont le décès nous a tous envahis de tristesse. Ensuite, je pense à Larbi BELHAOUES dont le départ rapide nous a surpris ET qui lui aussi a marqué la vie de Bagnols et surtout le rugby.

Deuxième chose, je voudrais vous informer d'un changement dans l'ordre du jour. Vous avez devant vous cinq questions sur table. Ce sont des dossiers qui sont arrivés après le passage des Commissions et qui ne peuvent attendre un prochain Conseil municipal. S'il n'y a pas d'opposition, je propose cette modification de l'ordre du jour. Merci.

Question n° : 01

Rapporteur : J-Y CHAPELET

Objet : **Approbation des procès-verbaux des séances du 23 novembre et 21 décembre 2019**

Jean-Yves CHAPELET : Comme vous pouvez le constater nous sommes à jour des procès-verbaux. Il restera bien sûr le procès-verbal de ce conseil mais qui lui sera approuvé par la future assemblée. Y-a-t-il des remarques ?

Serge ROUQUAIROL : J'ai quelques remarques de fonds que je transmettrai à la Directrice Générale des Services tout à l'heure. Pour ma part, j'ai une demande à formuler. Est-ce que je pourrai prendre la parole avant la clôture du conseil pour faire mes adieux à cette assemblée ?

Jean-Yves CHAPELET : Pas de problème.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 02

Rapporteur : C. SUAU

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020

1/Note synthétique de présentation :

Dans le cadre du BP 2020, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement détaillées dans le tableau ci-joint.

Il est précisé que :

- pour les subventions soumises à action, la présentation du bilan financier de l'action est exigée et que le remboursement de la subvention pourra être demandé en cas de non réalisation de l'action,
- les subventions « en attente de dossier » seront versées dès production du dossier de demande de subvention.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture et à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Christian SUAU : Je voudrais préciser un bonus dans l'enveloppe des subventions d'environ 6 000 €. C'est une augmentation légère qu'il était bon de signaler. Comme vous le voyez Monsieur le Maire nous allons dans le bon sens.

Christian ROUX : Pas de commentaire particulier sur le montant des subventions mais plutôt un commentaire général par rapport aux associations sportives. En effet, j'ai eu quelques retours concernant l'aménagement et la vétusté de certaines installations ? Avez-vous prévu des travaux ? Le club de foot par exemple, au stade du Bosquet connaît des problèmes de stockage de matériel, idem pour la Rose Bleue. Quant aux vestiaires des Escanaux, j'ai pu apprécier la vétusté des locaux. Qu'en pensez-vous ?

Serge ROUQUAIROL : Il nous a été précisé en Commission comme à l'accoutumée que les dossiers qui n'étaient pas encore complets faisaient l'objet d'un accompagnement particulier de la part des services municipaux. On sait que ces dossiers sont souvent très longs à constituer et c'est la raison qui explique que certaines subventions ne soient pas attribuées. C'est comme à l'accoutumée mais c'est de plus en plus efficace. On s'en félicite. Il faut aussi se féliciter au vu de ces quelques pages que la ville de Bagnols est largement irriguée par le dynamisme des associations, que toutes ont leur place et qu'elles en prennent de plus en plus dans l'animation générale de la ville que ce soit sur le plan social, culturel, sportif.

Jean-Yves CHAPELET : Sur la Rose Bleue je vais vous répondre. Je vous rappelle que nous avons tous voté dans le budget une ligne particulière dans le changement du praticable qui était de 50 000 €. J'étais tout récemment avec le Président, ils sont très satisfaits même s'il y

a encore des améliorations à apporter j'en suis fort conscient. Sur le FCBP, je rappelle que les travaux du stade sont avancés. C'est sûr qu'il reste peut-être des vestiaires à repeindre, à remettre en état. On va engager quasiment 1 million d'euros sur la réfection du stade des Escanoux et il va falloir très vite s'occuper du stade du Bosquet qui va être un peu surutilisé pendant cette période. Nous étions hier soir à la soirée des sponsors et nous avons parlé de notre convention avec les Hamelines pour l'utilisation de leurs stades en attendant que le stade des Escanoux soit utilisable.

Serge ROUQUAIROL : Cette année c'est la 50^{ème} manifestation de la Course de Côte de Bagnols-Sabran. L'ASA Rhône Cèze n'apparaît pas dans le tableau d'attribution des subventions néanmoins, nous devrions avoir une oreille particulière pour entendre les besoins de cette association.

Jean-Yves CHAPELET : Si vous allez sur la dernière page du tableau à la rubrique « Subventions soumises à action » c'est 2 500 € d'attribution plus 1 500 € de bonification pour les 50 ans.

Serge ROUQUAIROL : Régis COURT a fait le tour de la famille des sponsors pour que nous soyons à même tous d'ouvrir un peu plus largement le portefeuille cette année pour que ce cinquantenaire soit une réussite et que l'ASA puisse prendre de l'avance dans ses finances.

Jean-Yves CHAPELET : Il faut profiter de ces 50 ans pour qu'elle sorte d'une série de saisons qui ont été difficiles. Je rappelle que pendant qu'ils étaient en difficulté, nous les avons aidés et soutenus financièrement mais aussi par notre présence et je pense que si la dernière édition a pu avoir lieu c'est grâce au Conseil départemental, la Mairie de Bagnols et l'Agglomération et la Région.

Claude ROUX : Je voudrais rajouter que l'Office du Sport est également partenaire et qu'il assurera une partie de la communication externe.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 03

Rapporteur : G. COURBEY

Objet : Lycée Albert-Einstein : attribution d'une subvention

1/Note synthétique de présentation :

Dans le cadre d'un projet culturel et citoyen, financé avec l'aide de la Région Occitanie, une résidence d'artistes a débuté en décembre 2019 pour se poursuivre jusqu'en janvier 2020. Plus de 100 lycéens issus des classes de premières, terminales et de BTS du lycée Albert-Einstein sont concernés.

Les interventions sont dispensées par un photojournaliste, Julien Goldstein, qui enseigne la réalisation de photos reportages sur le thème de l'identité.

Courant février 2020, des photos seront sélectionnées et éditées en grand format pour être affichées sur des murs de la Ville de Bagnols.

Une exposition sera présentée au public, au centre d'art rhodanien Saint-Maur, du 20 au 27 mars 2020, retraçant le parcours de la résidence.

Les professeurs impliqués dans ce projet demandent une aide au financement.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € au lycée Albert-Einstein.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture ainsi qu'à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 04

Rapporteur : G. COURBEY

Objet : Association « Renaissance du grand orgue » : attribution d'une subvention

1/ Note synthétique de présentation :

La Ville de Bagnols organisera le 28 février 2020, un concert intitulé « Orgue romantique et symphonique » à l'église Saint-Jean-Baptiste.

L'ensemble instrumental Perpignan-Méditerranée, sous la direction de Daniel Tosi accompagnera Michel Chanard, organiste titulaire du grand orgue.

Le programme des œuvres interprétées a été spécialement étudié pour mettre en valeur toutes les ressources de l'orgue.

Le président de l'association « Renaissance du grand orgue » sollicite une subvention pour l'aider au financement des frais occasionnés pour la préparation du concert (déplacements de l'organiste pour les répétitions à Perpignan, achat de partitions adaptées à l'instrument...).

Il est proposé d'attribuer à l'association « Renaissance du grand orgue » une subvention de 1 200 €.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture et à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Serge ROUQUAIROL : Nous avons été deux élus de la Commission à souligner la qualité de l'ensemble instrumental Perpignan-Méditerranée et je voudrais aussi souligner à l'occasion de cette délibération, je dirais presque l'entêtement de Michel Chanard pour le prestige, l'entretien, l'amélioration du grand orgue de notre église. C'est vraiment quelqu'un qui a ça chevillé au corps et qui nous a toujours soutenus quand nous allions dans le bons sens, réveillés quand nous avons tendance à l'oublier et aiguillonnés pour que nous soyons toujours performants avec cet instrument. Hommage lui est rendu avec ce choix de concert.

Jean-Pierre NAVARRO : Je joins mon opinion à celle de M. Rouquairol. Cependant, je sais que les travaux concernant la restauration de l'orgue ne sont toujours pas terminés. Avez-vous une idée sur l'état des travaux à l'heure actuelle car la factrice d'orgue semble avoir des ennuis ? Envisagez-vous de la remplacer ?

Jean-Yves CHAPELET : Avant de répondre à votre question, la semaine dernière a eu lieu ce concert de Gospel. Plus de 600 personnes étaient présentes et environ 150 à 200 personnes n'ont pas pu accéder à l'église pour des raisons de sécurité. Ce concert était magnifique et tout le monde a pu admirer la rénovation de cette église et de son orgue dont tout le monde peut être fier. Ce dossier est parti de loin, il a été initié par Jean-Christian REY lors de son

premier mandat pour en arriver aujourd'hui à ce résultat. En ce qui concerne l'orgue, la personne qui s'occupe de sa rénovation est un peu, excusez-moi du terme, à la rue, donc nous allons renforcer l'équipe pour atténuer les difficultés et tout devrait être bon pour le 28 février.

Ghislaine COURBEY : Je précise que ce sera le 1^{er} concert avec l'orgue rénové, repositionné. Je profite de l'occasion pour mettre en valeur cette association qui n'est pas une grande association mais qui participe à beaucoup de choses, telles que les mercredis de l'orgue, la fête de la musique, les journées du patrimoine, elle reçoit les groupes d'enfants pour leur expliquer ce qu'est un orgue, bref, une association comme ça c'est un vrai bonheur.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 05

Rapporteur : G. COURBEY

Objet : Foyer du collège Gérard-Philippe : attribution d'une subvention

1/Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de sa politique éducative, et de son Projet Éducatif de Territoire, la ville souhaite aider et accompagner les élèves du secondaire dans leur projet, au titre de la continuité éducative, dans le but de favoriser l'accès de tous à l'éducation.

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance d'Albert-André, une classe de 4^{ème} du collège Gérard-Philippe a réalisé un abécédaire décliné sous plusieurs formes : livre imprimé, exposition dans le hall du collège et à la mairie et diaporama.

Des textes en prose, inspirés d'une œuvre vue au musée ont été rédigés par les élèves et seront lus aux adhérents des Amis du musée.

Le coût du projet s'élevant à 2 000 €, le collège sollicite une participation de la mairie.

Il est proposé d'attribuer pour ce projet une subvention de 350 € au foyer du collège Gérard-Philippe.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture ainsi qu'à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 06

Rapporteur : G. COURBEY

Objet : **Convention de partenariat entre le réseau « Occitanie Musées » et le musée Albert-André**

1/Note synthétique de présentation :

« Occitanie musées » est une association professionnelle réunissant les conservateurs et personnels scientifiques des musées de la Région. A ce titre, elle anime un réseau professionnel et développe des actions de promotion et de valorisation des différents musées qu'elle fédère. Dans ce cadre, « Occitanie musées » a mis en place un site internet qui fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle. D'une durée de 5 ans (2020-2024), la convention est applicable jusqu'au 31 décembre 2024. Elle précise les modalités de participation au site internet et les obligations des différentes parties. La cotisation annuelle de base, fixée à 200 € par an et par musée, a été retenue dans le cas du Musée Albert-André.

La loi 2002-5 relative aux Musées de France fait obligation pour les musées de développer des actions pour valoriser et faire rayonner plus largement leurs collections ce qui correspond aux objectifs de l'association « Occitanie Musées » et de son site internet en termes de promotion et de valorisation des collections.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture ainsi qu'à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 07

Rapporteur : C. SUAU

Objet : Association « Pin'Up Vintage » : attribution d'une subvention

1/Note synthétique de présentation :

En août 2019, l'association « Pin'Up Vintage » a organisé le *Festival Gard aux Pin'Up* qui a réuni plus de 50 Pin'Up, 70 véhicules autos-motos rétros, 3 groupes musicaux, 3 spectacles de Pin'Up et le concours officiel de Miss Gard.

Plus de 2 300 personnes ont pu assister gratuitement à ces spectacles.

L'association s'est en plus engagée à reverser une partie de ses bénéfices à l'association Elyna (lutte contre la méningite).

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association « Pin'Up Vintage » pour l'organisation du *Festival Gard aux Pin'Up 2019*.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture ainsi qu'à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 08

Rapporteur : G PAGES

Objet : **Convention de prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Sainte-Marie**

1/Note synthétique de présentation :

L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du Code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Pour les communes concernées, la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré à hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques est obligatoire.

Toutefois, il y a lieu de préciser que la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 précisant que dorénavant l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans, il convient d'annuler et remplacer la convention signée le 20 juin 2018.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 09

Rapporteur : D. RIEU

Objet : Convention de partenariat avec l'association Equipe Ados

1/Note synthétique de présentation :

La ville de Bagnols-sur-Cèze, par ses actions éducatives, entend soutenir chaque jeune lors de ses apprentissages, favoriser son épanouissement et l'aider à acquérir son autonomie.

L'Equipe Ados est une association créée à l'initiative de jeunes mineurs souhaitant mettre en œuvre un projet commun, sous le cadre juridique du Réseau National des Juniors Association. Elle offre la possibilité de s'organiser dans une dynamique associative et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen.

Il est prévu un accompagnement pédagogique des jeunes dans la réalisation de leur projet et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative.

L'association « Riposte » sera notamment l'un des partenaires principaux de l'Equipe Ados, tant en qualité d'accompagnant sur le terrain, qu'administrativement.

Tenant compte de la réalité locale et des différents acteurs de terrain prêts à s'investir dans le dispositif, l'accompagnement des jeunes est réalisé au plus près d'eux, à leur demande, en fonction de leur projet.

L'un des projets de l'Equipe Ados étant une action caritative envers une école du Brésil, son but est de récolter des fonds au travers d'actions réalisées sur la commune.

Dans ce cadre, des chantiers pourront être proposés à l'Equipe Ados, leur permettant de percevoir une subvention.

Il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Equipe Ados,
- de verser la subvention correspondant à ce qui sera convenu à chaque avenant établi pour chaque chantier.

Question présentée à la Commission éducation, sport et culture ainsi qu'à la Commission des moyens généraux 21 janvier 2020.

Christian ROUX : Au risque de me répéter M. Rieu, puisque à chaque fois je vous pose la question mais au-delà de la synthèse action par action, est-ce que vous pouvez nous faire une évaluation de l'ensemble des actions et des effets que cela peut avoir sur les jeunes qui participent ?

Serge ROUQUAIROL : Cette question concerne la question n° 10.

Denis RIEU : Pour l'instant il n'y a pas d'action, ils envisagent une action qui est d'aider une école au Brésil. On va leur proposer des chantiers leur permettant de collecter des financements qui pourront être utilisés à cette fin. Ce qui peut être intéressant c'est que des jeunes s'investissent sur des chantiers à Bagnols avec pour objectif d'envoyer l'argent au Brésil pour aider des enfants qui sont en difficulté. Il est toujours intéressant que des jeunes s'investissent pour monter des projets, les mener à terme parce ce n'est pas toujours simple et ensuite peut être partir au Brésil ou ailleurs pour aller voir ce qui s'y passe.

Christian ROUX : C'est vrai que ma question aurait pu attendre la question n° 10.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 10

Rapporteur : D. RIEU

Objet : Contrat de ville Gard rhodanien – Programmation 2020

1/Note synthétique de présentation :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la signature du Contrat de ville conclu à l'échelle intercommunale pour la période 2015–2020.

Le décret du 30 décembre 2014 a défini la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux, Coronelle, Citadelle, Vigan-Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Le Contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015. L'ensemble des 435 Contrats de Ville de France ont été prorogés jusqu'en 2022 dans le cadre de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF) 2019.

Le Contrat de ville comporte un appel à projets annuel cofinancé par les collectivités, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET/ Etat), le Conseil départemental du Gard, le Conseil régional Occitanie. Pour l'année 2020, l'appel à projets fait apparaître :

- 75 dossiers de demandes de subventions au total.
- 28 projets sollicitent une subvention de la mairie de Bagnols-sur-Cèze ; 24 ont reçu un avis favorable.
- 9 dossiers sont déposés par la mairie pour des actions portées par les services municipaux, dont la demande de subvention de la caisse des écoles pour le financement du Programme de Réussite Educative.

Il convient :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions prévues dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville pour l'année 2020,
- de solliciter les subventions auprès des financeurs pour les actions portées par la mairie de Bagnols-sur-Cèze.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Denis RIEU : Vous avez les tableaux des différentes actions concernant la Mairie ainsi que dans la délibération en la forme administrative la reprise de toutes les actions avec les montants. Je ne vais pas les reprendre une à une mais si vous avez des précisions à demander je peux vous répondre. Chaque action est accompagnée d'un dossier qui est largement étudié par les partenaires Mairie, Département, Région et il n'est financé que s'il est considéré comme intéressant.

Serge ROUQUAIROL : Toujours sur ce dossier particulier du Contrat de Ville, signaler le travail énorme que représente cette action et que représente la recherche de ses financements croisés qui seuls permettent aux associations intervenantes dans un certain nombre de secteurs en particulier le secteur social mais pas que, d'avoir les moyens de l'activité que nous avons signalée tout à l'heure. Je connais ces dossiers pour y avoir longtemps travaillé dessus lorsque j'étais aux affaires, je vois que le travail se poursuit avec la même rigueur et le même sérieux. Effectivement, se posent deux questions. Tout d'abord la question du jargon à travers lequel il nous faut nous faufiler pour parvenir à être entendu des autorités qui président au financement comme je pense en particulier aux autorités de l'État et ensuite la toujours très difficile question de l'évaluation du résultat année par année. Mais, comme cela vient de l'être signalé, une partie de cette évaluation conditionne même la reconduction des dossiers. Enfin, une conclusion personnelle, ici ou là, les moyens de communication soit à travers des confidences faites à la presse, soit à travers des réseaux que je ne fréquente pas pour des raisons personnelles, on voit les gens s'étonner d'actions qui prétendument interviendraient maintenant à la veille des élections municipales. Je pense que les gens qui posent ce type de questions ou qui font ce type de remarques, seraient bien inspirés d'être régulièrement présents aux Conseils municipaux pour s'informer. Ce type de dossier est la preuve que les choses se construisent lentement, au cours de relations régulières avec les partenaires institutionnels et depuis plusieurs mandats quelques aient été les majorités politiques qui présidaient à ces mandats. Je pense qu'il faut intégrer ça sinon on raconte n'importe quoi.

Denis RIEU : Pardon, excusez-moi, j'ai oublié de mentionner l'Agglo dans les financeurs.

Catherine EYSSERIC : La Région est un partenaire important de ce Contrat de Ville. C'est un contrat qui comporte beaucoup d'évaluations. Tous les partenaires autour de la table donnent aussi leurs avis sur les actions, sur l'évolution du Contrat au travers des années. On voit bien que par exemple pour ce qui est des domaines où la Région s'investit beaucoup et particulièrement dans celui du développement économique et de l'emploi, des actions nouvelles ont été mises en place et on se réjouit que ces actions du Contrat évoluent. Sur la lutte contre l'illettrisme des actions de très grande qualité sont menées sur le territoire du Gard rhodanien qui participe aussi et qui contribue à ce que l'égalité des chances soit meilleure pour les familles et pour les enfants.

Je voulais témoigner en tant que partenaire de la Ville et de l'Agglomération qui chapeaute maintenant ce Contrat que cette évaluation est faite très sérieusement. On se pose des questions sur les nouvelles actions, comment concentrer des actions mais en même temps faire en sorte qu'il y ait toujours un maillage très important des actions au plus près du terrain. C'est vraiment un outil très précieux qui fait l'objet d'attentions de tous les partenaires pour qu'il évolue dans le bon sens et vraiment au service des habitants du quartier.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 11

Rapporteur : D. Rieu

Objet : Avenant n° 2 relatif à la convention de partenariat RHI Bazine entre la ville de Bagnols-sur-Cèze et Logis Cévenols

1/Note synthétique de présentation :

En juin 2015, la ville de Bagnols-sur-Cèze a conventionné avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre d'un projet de Résorption de l'Habitat Indigne pour le site dit « Bazine ». Le projet consiste en la construction de sept logements locatifs sociaux à destination de familles issues de la communauté des gens du voyage et sédentarisées depuis plusieurs générations. Les conditions de vie précaires et déclarées « indignes » par l'Agence Régionale de la Santé justifient la mise en œuvre de ce programme.

Grace au dispositif RHI, les travaux de viabilisation du site et l'accompagnement social des familles sont prises en charge à 100% par l'ANAH pour un montant plafond de 486 901 € TTC.

Pour mener à bien ce projet, la ville de Bagnols-sur-Cèze a conclu un partenariat avec le bailleur social Logis Cévenols, qui réalisera la construction, la mise en location et la gestion de ces logements. Ce partenariat et ses modalités ont été formalisés dans une convention approuvée par le Conseil municipal le 5 juillet 2014.

Le 30 juin 2018, un avenant n° 1 à la convention de partenariat liant la ville au bailleur a été délibéré par le Conseil municipal pour assurer la poursuite du projet, notamment sur des procédures de cession du foncier.

Conformément à ses engagements, la mairie de Bagnols-sur-Cèze a conduit la réalisation d'une plateforme pour les besoins de la construction des logements par le bailleur. Cette plateforme a été réalisée selon les indications transmises par le bailleur et son maître d'œuvre. Toutefois, il apparaît aujourd'hui que des travaux de consolidation de la plateforme par un système de micropieux soient préconisés pour assurer la pérennité des constructions. Ces travaux de consolidation seront menés par le bailleur et font aujourd'hui l'objet d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat.

En parallèle, la convention qui lie la mairie de Bagnols-sur-Cèze et l'ANAH peut prévoir le cofinancement de cette prestation de consolidation dans le respect de la subvention accordée par l'ANAH à la ville au chapitre « déficit d'aménagement » du budget prévisionnel du projet.

Aussi, il s'agit d'intégrer au sein de la convention de partenariat liant la ville au bailleur, la possibilité pour le bailleur de facturer sa prestation de consolidation de la plateforme à la mairie à concurrence des crédits disponibles, soit 115 000 €. Dans ce cas, ces dépenses municipales seront ensuite subventionnées à 100 % par l'ANAH dans le cadre de la convention RHI Bazine liant l'ANAH et la ville de Bagnols-sur-Cèze.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention relative à l'opération RHI Bazine et à son déroulement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la signature de cet avenant.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 21 janvier 2020.

Claudine PRAT : Depuis 2014 que le processus a été lancé, la ville en tant que maître d'ouvrage, est chargée de la plateforme et éventuellement du renforcement en travaux supplémentaires que Logis Cévenols facture à la Mairie, que la Mairie règle et qui ensuite est remboursée par l'ANAH. Donc, je voudrais savoir si ces travaux ont été payés par la Mairie et remboursés par l'ANAH ?

Jean-Yves CHAPELET : C'est fait, on est à l'équilibre.

Claudine PRAT : La 2^{ème} phase se fera après la cession officielle du terrain qui n'a pas encore eu lieu et à ce moment-là Logis Cévenols va entreprendre les travaux qui eux seront financés par les prêts.

Jean-Yves CHAPELET : Après c'est une construction, la mairie n'intervient plus, c'est l'ANAH et Logis Cévenols.

Claudine PRAT : Donc, au jour d'aujourd'hui à part pour les pieux, la Mairie n'interviendra plus ?

Jean-Yves CHAPELET : Elle n'interviendra plus dans ce domaine-là. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : **12**

Rapporteur : **V. POUTIER**

Objet : **Cession de parcelles communales au profit du Conseil Départemental du Gard**

1/Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord de la ville, les travaux ont été réalisés en collaboration avec les services de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée et du Conseil Départemental du Gard. Les travaux étant aujourd'hui terminés, il convient d'entériner les nouvelles domanialités.

Par délibérations des 8 octobre et 10 décembre 2016, une première vague de régularisations foncières a eu lieu avec des transferts de domaine public entre les différentes personnes publiques au droit des giratoires de Carmignan et des Côtes du Rhône gardoises.

Il convient de procéder à la cession de parcelles relevant du domaine privé de la Commune et qui sont aujourd'hui constitutives de voirie.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession des parcelles BC 166, BC 184 et AZ 342 au profit du Conseil Départemental au prix de 1 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur Vincent POUTIER délégué au Sport, à l'Urbanisme et à l'Intercommunalité, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 13

Rapporteur : V. POUTIER

Objet : **Cession de parcelles communales au profit de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée**

1/Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord de la ville, les travaux ont été réalisés en collaboration avec les services de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée et du Conseil Départemental du Gard. Les travaux étant aujourd'hui terminés, il convient d'entériner les nouvelles domanialités.

Par délibérations des 8 octobre et 10 décembre 2016, une première vague de régularisations foncières a eu lieu avec des transferts de domaine public entre les différentes personnes publiques au droit des giratoires de Carmignan et des Côtes du Rhône gardoises.

Il convient de procéder à la cession de parcelles relevant du domaine privé de la Commune et qui sont aujourd'hui constitutives de voirie.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession des parcelles BC 154, 167, 169, 171, 173, 178 et AZ 343 au profit de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée au prix de 1 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur Vincent POUTIER délégué au Sport, à l'Urbanisme et à l'Intercommunalité, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 14

Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Cession de parcelles au profit de Monsieur Handy Rabeson et Madame Virginie Michel – Avenue de l'Ancyse

1/ Note synthétique de présentation :

Monsieur Handy Rabeson et Madame Virginie Michel se sont tournés vers la commune, par courrier du 23 janvier 2018, afin d'acquérir les parcelles communales cadastrées CD 270 et CD 271 sises Avenue de l'Ancyse.

Ces deux parcelles sont contiguës à leur propriété, la parcelle CD 170 constitue un espace vert d'une superficie de 161 m² et la parcelle CD 171 se situe à l'intérieur de la clôture de leur propriété et abrite un regard d'un réseau privatif d'eaux usées.

Le Pôle d'Evaluation Domanial de la DDFiP du Gard a évalué ces parcelles à 16 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Monsieur Handy Rabeson et Madame Virginie Michel, ont par courrier donné leur accord pour une vente à 14 400 €.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession des parcelles CD 270 et CD 271 au profit de Monsieur Handy Rabeson et Madame Virginie Michel, ou de toute société se substituant, au prix de 14 400 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur Vincent POUTIER délégué au Sport, à l'Urbanisme et à l'Intercommunalité, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 15

Rapporteur : **V. POUTIER**

Objet : **Acquisition d'une parcelle auprès des consorts DERBOUX**

1/Note synthétique de présentation :

La Commune s'est tournée vers les consorts DERBOUX afin de leur proposer l'achat de la parcelle BK 2, pour une superficie de 2 627 m².

Cette parcelle se situe à Coulogues. Elle occupe donc une place stratégique dans le cadre du projet de réouverture de la gare afin qu'il y soit réalisé un parc de stationnement.

Les consorts DERBOUX ont donné leur accord pour une cession à 65 675 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Messieurs DERBOUX Frédéric, Philippe et Olivier, nus-proprétaires, et de Madame Claudine MALLET, usufruitière, la parcelle cadastrée BK 2, pour une superficie de 2 627 m², au prix de 65 675 €,
- que les frais notariés soient à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur Vincent POUTIER délégué au Sport, à l'Urbanisme et à l'Intercommunalité, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Claudine PRAT : Est-ce que la clause de réalisation d'un parc de stationnement en fait partie ?

Jean-Yves CHAPELET : Non. C'est un achat direct. Je rappelle que cette acquisition est dans la continuité du PEM. Au dernier conseil municipal nous avons voté l'achat de l'hôtel. Toute cette partie concerne l'aménagement de devant la gare qui est du domaine de l'Agglomération, de la Région et de la SNCF. Nous prévoyons les réserves foncières pour faire les parkings. Ce terrain aujourd'hui était en friche, nous avons pris contact avec les propriétaires pour se mettre d'accord sur un prix, ainsi petit à petit, nous construisons tout le réaménagement de cette zone.

Serge ROUQUAIROL : Ce n'est pas directement dans la question mais c'est lié à la question tout de même. Nous savons qu'il y a différents projets privés sur les terrains appartenant à Réseau Ferré de France non loin de la gare. Nous savons qu'ils ont été plus ou moins

retardés. Est-ce que vous pouvez nous donner un éclairage sur l'ensemble de ce qui pourrait avancer ou au contraire marquer le pas ?

Jean-Yves CHAPELET : Je vais associer l'ancien maire de Bagnols à ma réponse. Je vais vous raconter une anecdote et le Président de l'Agglo m'interpellera si je me trompe. En 2008, lorsque nous avons été élus, le 1^{er} dossier à traiter était le réaménagement de la gare. Nous avons passé 7 ans de notre vie avec la SNCF pour rien. La semaine dernière, la société ALDI a passé le compromis d'achat avec la SNCF. Je sais qu'il y a une nouvelle directrice à la tête de la SNCF Sud Est, c'est une personne brillante qui impulse une autre façon de faire à la SNCF. Que ce soit la Mairie ou l'Agglo nous étions moteurs dans ce dossier mais quand vous avez en face de vous des gens qui ne veulent pas vendre, vous avez beau faire intervenir le Préfet, le Ministre, le Député vous n'arrivez à rien. Aujourd'hui, entre le compromis qui vient d'être signé, l'achat des terrains, la Région qui est motrice et qui impulse la réouverture de la gare, je pense que dans quelques temps on devrait voir du changement dans cette zone.

Serge ROUQUAIROL : Nous savions que c'était en train de se développer mais je voulais que nous en ayons une confirmation publique.

Claudine PRAT : Sans vouloir entrer dans des détails un peu compliqués, le terrain destiné à du parking sera-t-il accessible par le petit souterrain sous la voie ferrée ?

Jean-Yves CHAPELET : Non, il sera accessible par Paniscoule. Tout l'intérêt est de ne pas faire entrer ce flux de véhicules en ville.

Jean-Pierre NAVARRO : Ce qui me gêne dans ce transfert de propriété c'est que la Mairie accepte la pérennisation de la garantie d'emprunt.

Jean-Yves CHAPELET : Vous n'êtes pas sur la bonne question, c'est la question suivante.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 16

Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Autorisation de cession de 19 logements sociaux par la société d'HLM Grand Delta Habitat

1/Note synthétique de présentation :

La société d'HLM Grand Delta Habitat est propriétaire de l'ensemble immobilier « Lou Souléou 1 » situé 1470 Impasse Lagaraud à Bagnols-sur-Cèze.

Cet ensemble immobilier est composé de 19 maisons mitoyennes.

La société d'HLM Grand Delta Habitat souhaite réaliser une opération portant sur l'aliénation de ces 19 logements individuels.

En application des articles L. 433-7 et L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, la société d'HLM Grand Delta Habitat ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sollicitent l'accord préalable de la Commune de Bagnols-sur-Cèze pour l'aliénation de cet ensemble immobilier.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la mise en vente de l'ensemble immobilier « Lou Souléou 1 » composé de 19 logements individuels, situé 1470 Impasse Lagaraud à Bagnols-sur-Cèze et propriété de la société d'HLM Grand Delta Habitat,
- d'accepter la pérennisation des garanties d'emprunt en cours.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Jean-Pierre NAVARRO : Excusez-moi mais je renouvelle ma question ce qui me gêne dans ce transfert de propriété c'est que la Mairie accepte la pérennisation de la garantie d'emprunt. Ces financiers peuvent faire des transferts et s'amuser avec leurs capitaux mais à partir du moment où nous avons garanti pour une opération, il n'y a pas de raison que cette opération s'annulant, on continue à garantir. Donc, je voterai contre.

Claudine PRAT : Ma question rejoint celle de M. NAVARRO. A la cession des logements, le crédit en cours ne va pas être remboursé comme c'est le cas quand on vend un bien ?

Jean-Yves CHAPELET : Pas du tout. Grand Delta vend, le crédit en cours continue et la commune continue de garantir.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? **1 opposition** (JP NAVARRO) - Des abstentions ? Non.

La question n° 16 est adoptée à la majorité.

Question n° : 17

Rapporteur : V. POUTIER

Objet : Avis sur l'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement au profit du SIVU des massifs du Gard rhodanien

1/Note synthétique de présentation :

Le SIVU des massifs du Gard rhodanien dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I) a demandé au Préfet d'établir une servitude de passage et d'aménagement à son profit pour assurer la continuité ainsi que la pérennité de ses équipements de protection et de surveillance des forêts, comme le prévoit l'article L. 134-2 du Code Forestier.

L'établissement d'une telle servitude permettra au SIVU de mettre en œuvre les travaux de normalisation et d'entretien en disposant d'une base juridique identifiant le statut des pistes D.F.C.I.

La servitude permettra au SIVU de réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien des pistes sur une largeur maximale de six mètres et de procéder au débroussaillage des abords des voies sur deux bandes latérales.

L'établissement de cette servitude permettra au SIVU de pouvoir prétendre à l'obtention d'aides financières de l'État et de l'Europe.

En vertu de l'article R. 134-2 du Code Forestier, le Préfet sollicite la Commune afin de connaître son avis sur l'instauration de cette servitude.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'instauration de la servitude prévue pour le SIVU des massifs du Gard rhodanien sur la base du dossier annexé.

Question présentée à la Commission urbanisme, travaux et environnement du 21 janvier 2020.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Comme convenu, nous passons maintenant aux questions sur table.

Question supplémentaire

Rapporteur : R. MASSE

Objet : **Association des Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie, Tunisie, Maroc et Veuves de Guerre**

1/Note synthétique de présentation :

L'association des *Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie, Tunisie, Maroc et Veuves de Guerre* participe à toutes les cérémonies patriotiques organisées par la ville de Bagnols-sur-Cèze.

Lors des défilés, le représentant de l'association « porte-drapeau » a la fonction de porter une hampe à laquelle est attaché un drapeau, représentation symbolique qui rend hommage aux combattants, aux victimes de guerre et aux disparus.

Le Président de l'association informe la ville que le drapeau actuel est en mauvais état et ne peut plus être présenté lors des prochaines cérémonies. Il sollicite de la ville de Bagnols une aide financière pour acheter un nouveau drapeau.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à l'association des *Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie, Tunisie, Maroc et Veuves de Guerre*.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il des interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question est adoptée à l'unanimité.

Question supplémentaire

Rapporteur : **V. POUTIER**

Objet : **Avis sur la création d'une chambre funéraire - Avenue Léon-Blum**

1/Note synthétique de présentation :

La SARL FUNERAILLES SAINT CHRISTOPHE sise 12 avenue de l'Europe à Bagnols-sur-Cèze sollicite auprès de la Préfecture du Gard l'autorisation de créer une chambre funéraire sur la parcelle cadastrée BD 55 sise 41 avenue Léon-Blum.

En vertu de l'article R. 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Préfet sollicite la Commune afin de connaître son avis sur la création de cette chambre funéraire.

Ce projet ne parait pas porter atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de donner un avis **favorable** à la création d'une chambre funéraire au 41 avenue Léon-Blum sur la base du dossier annexé.

Jean-Pierre NAVARRO : Nous avons la chance d'avoir déjà une chambre funéraire à Bagnols mais moi je suis pour la diversification, je pense que le soleil se lève pour tout le monde et que donc ceux qui peuvent rendre ce service doivent avoir la possibilité de le rendre donc je voterai pour.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question est adoptée à l'unanimité.

Question supplémentaire
Rapporteur : J-Y CHAPELET

Objet : Amélioration de l'éclairage urbain du boulevard Lacombe - Demande de subvention au titre de la DETR 2020

1/Note synthétique de présentation :

L'appel à projets annuel de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020 a été lancé par l'État en début d'année. Cette dotation, gérée à l'échelon départemental, permet aux collectivités éligibles, dont Bagnols-sur-Cèze, de cofinancer des investissements structurants pour le développement du territoire. La DETR constitue donc un autre dispositif financier que la mairie de Bagnols-sur-Cèze peut saisir afin de cofinancer et de mettre en œuvre le plan stratégique de revitalisation du centre-ville défini dans le cadre de l'ORT (Action Cœur de Ville).

Pour l'année 2020, la ville souhaite présenter trois opérations « matures » pour bénéficier de ce financement :

- le réaménagement de la rue Paul-Langevin,
- le réaménagement de la place Bertin-Boissin,
- l'amélioration de l'éclairage public du boulevard Lacombe.

Cette stratégie centrée sur ces trois pôles permet de donner de la cohérence aux travaux d'ores et déjà entrepris en 2019 mais aussi d'accélérer la transformation de Bagnols-sur-Cèze.

Parmi ces projets, l'amélioration de l'éclairage public du boulevard Lacombe est une opération dont le coût est estimé à 152 000 € HT. Elle vise à améliorer cet axe qui a déjà fait l'objet d'un projet de réaménagement il y a plusieurs années et qui doit aujourd'hui servir de trait d'union entre les entrées nord et est du centre-ville, c'est-à-dire entre la place Jean-Jaurès et la place Bertin-Boissin. Lors de la précédente opération de réaménagement, l'éclairage urbain n'avait pu être traité et le mobilier présent aujourd'hui est obsolète. Le remplacement du dispositif d'éclairage présente ainsi une occasion pour la ville de faire des économies d'énergie mais aussi de poursuivre le déploiement d'un mobilier urbain harmonisé à l'échelle du centre-ville.

Ainsi, considérant un taux d'autofinancement de 30%, la subvention sollicitée au titre de la DETR s'élève à 45 600 €.

Plan de financement de l'opération « Amélioration de l'éclairage urbain Boulevard Lacombe » :

Dépenses HT		Recettes	
Amélioration de l'éclairage urbain : remplacement des candélabres	152 000 €	DETR (30%)	45 600 €
		Ville de Bagnols-sur-Cèze (70%)	106 400 €
Total	152 000 €	Total	152 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération d'amélioration de l'éclairage urbain boulevard Lacombe ainsi que son plan de financement,
- d'assurer le portage de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 45 600 € au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et à mener toutes les démarches nécessaires à la mobilisation de cette subvention.

Claudine PRAT : Je profite de ce sujet sur l'éclairage pour attirer votre attention sur deux passages piétons qui ne sont pas ou mal éclairés et qui sont vraiment très dangereux pour les piétons. En tant que conductrice, je me suis fait quelques frayeurs.

Jean-Yves CHAPELET : Si c'est un problème de lampe grillée ou déficiente vous pouvez nous donner l'information via l'application Tell My City ou au service ERC qui se rendra sur les lieux pour vérifier.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question est adoptée à l'unanimité.

Question supplémentaire

Rapporteur : J-Y CHAPELET

Objet : Réaménagement de la rue Paul-Langevin - Demande de subvention au titre de la DETR 2020

1/Note synthétique de présentation :

L'appel à projets annuel de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020 a été lancé par l'État en début d'année. Cette dotation, gérée à l'échelon départemental, permet aux collectivités éligibles, dont Bagnols-sur-Cèze, de cofinancer des investissements structurants pour le développement du territoire. La DETR constitue donc un autre dispositif financier que la mairie de Bagnols-sur-Cèze peut saisir afin de cofinancer et de mettre en œuvre le plan stratégique de revitalisation du centre-ville défini dans le cadre de l'ORT (Action Cœur de Ville).

Pour l'année 2020, la ville souhaite présenter trois opérations « matures » pour bénéficier de ce financement :

- le réaménagement de la rue Paul-Langevin,
- le réaménagement de la place Bertin-Boissin,
- l'amélioration de l'éclairage public du boulevard Lacombe.

Cette stratégie centrée sur ces trois pôles permet de donner de la cohérence aux travaux d'ores et déjà entrepris en 2019 mais aussi d'accélérer la transformation de Bagnols-sur-Cèze.

Le réaménagement de la rue Paul-Langevin est prioritaire ; il doit permettre de requalifier complètement cet axe commerçant afin de faciliter les circulations piétonnes, le stationnement et la réimplantation de commerces et services.

Le coût de cette opération est estimé à 1 000 000 € HT hors réseaux humides et hors honoraires de Maîtrise d'Œuvre. Ainsi, considérant un taux d'autofinancement de 40%, la subvention sollicitée au titre de la DETR s'élève à 400 000 €.

Plan de financement de l'opération « Réaménagement de la rue Paul-Langevin » :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux hors réseaux humides et hors MOE	1 000 000 €	DTER (40%)	400 000 €
		Ville de Bagnols-sur-Cèze (70%)	600 000 €
Total	1 000 000 €	Total	1 000 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération de réaménagement de la rue Paul-Langevin ainsi que son plan de financement,
- d'assurer le portage de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 400 000 € au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et à mener toutes les démarches nécessaires à la mobilisation de cette subvention.

Jean-Pierre NAVARRO : Je voudrais dire à toute l'assistance que ces trois dernières questions de votre mandature me plaisent particulièrement car il ne s'agit pas de donner des sous mais d'en solliciter.

Jean-Yves CHAPELET : Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question est adoptée à l'unanimité.

Question supplémentaire
Rapporteur : J-Y CHAPELET

Objet : Réaménagement de la place Bertin-Boissin - Demande de subvention au titre de la DETR 2020

1/Note synthétique de présentation :

L'appel à projets annuel de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020 a été lancé par l'État en début d'année. Cette dotation, gérée à l'échelon départemental, permet aux collectivités éligibles, dont Bagnols-sur-Cèze, de cofinancer des investissements structurants pour le développement du territoire. La DETR constitue donc un autre dispositif financier que la mairie de Bagnols-sur-Cèze peut saisir afin de cofinancer et de mettre en œuvre le plan stratégique de revitalisation du centre-ville défini dans le cadre de l'ORT (Action Cœur de Ville).

Pour l'année 2020, la ville souhaite présenter trois opérations « matures » pour bénéficier de ce financement :

- le réaménagement de la rue Paul-Langevin,
- le réaménagement de la place Bertin-Boissin,
- l'amélioration de l'éclairage public du boulevard Lacombe.

Cette stratégie centrée sur ces trois pôles permet de donner de la cohérence aux travaux d'ores et déjà entrepris en 2019 mais aussi d'accélérer la transformation de Bagnols-sur-Cèze.

Le réaménagement de la place Bertin-Boissin est stratégique ; le projet doit permettre de requalifier l'entrée Est du centre-ville et de constituer une interface entre :

- le Pôle d'Échange Multimodal de la Gare,
- la rue piétonne Fernand-Crémieux,
- les allées commerçantes du Boulevard Lacombe,
- la place Pierre-Boulot.

Le coût de cette opération est estimé à 1 500 000 € HT hors réseaux humides et hors honoraires de Maîtrise d'Œuvre. Ainsi, considérant un taux d'autofinancement de 40%, la subvention sollicitée au titre de la DETR s'élève à 600 000 €.

Plan de financement de l'opération « Réaménagement de la place Bertin-Boissin » :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux hors réseaux humides et hors MOE	1 500 000 €	DTER (40%)	600 000 €
		Ville de Bagnols-sur-Cèze (70%)	900 000 €
Total	1 500 000 €	Total	1 500 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération de réaménagement de la place Bertin-Boissin ainsi que son plan de financement,
- d'assurer le portage de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 600 000 € au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et à mener toutes les démarches nécessaires à la mobilisation de cette subvention.

Claudine PRAT : C'est une question qui porte sur les trois questions à la fois. Est-ce que ces accords de subventions sont liés à un calendrier de réalisation ?

Jean-Yves CHAPELET : Ce sont surtout des calendriers pour aller chercher des sous. C'est le même principe que pour les subventions ATI FEDER c'est-à-dire que ce sont des dossiers à présenter dans un délai imparti. Il ne faut surtout pas louper la fenêtre de tir comme on dit.

Claudine PRAT : Il n'y a pas assorti à cela un délai de réalisation après lequel les subventions tomberont ?

Jean-Yves CHAPELET : Entre le moment où on a l'accord, il va falloir un délai de 2 ans pour les avoir donc quand je dis qu'il ne faut pas se louper c'est vrai.

Serge ROUQUAIROL : Sinon ça va à quelqu'un d'autre.

Jean-Yves CHAPELET : Comme vient de le dire M. Rouquairol ce n'est jamais perdu mais ça va à quelqu'un d'autre.

Anthony CELLIER : Je profite de la fameuse fenêtre de tir de la DETR pour dire qu'il y a eu une avancée législative qui fait que les parlementaires siègent à la Commission d'attribution de la DETR et vous avez deux parlementaires dans le Gard dont je fais partie qui se réunissent assez régulièrement en Préfecture pour discuter de ces dotations. C'est important parce que jusqu'à présent l'Assemblée Nationale et le Sénat ne faisaient pas partie de ces commissions. Or, l'ancrage territorial des parlementaires et la synergie que l'on peut retrouver entre la connaissance de nos collectivités et la réalité financière des dotations, c'est le lien que font les parlementaires lors de ces réunions. Je voulais juste le préciser car c'est à mon sens une avancée législative importante.

Jean-Yves CHAPELET : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

La question est adoptée à l'unanimité.

Question n° : 18

Rapporteur : J-Y CHAPELET

Objet : **Communication des décisions du Maire du n° 31 à 34/2019 et du n° 01 à 03/2020**

N° 31/2019 : Acceptation d'un don de documents fait par M. Gilles MIGUEL-ROTGER.

N° 32/2019 : Acceptation d'un don d'un herbier fait par Mme Noëlle KOWAL.

N° 33/2019 : Fixation des tarifs pour les spectacles de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2020.

N° 34/2019 : Désignation d'un avocat (Gil-FOURRIER) pour défendre les intérêts de la commune contre un recours déposé auprès du TA de Nîmes.

N° 01/2020 : Marché de services concernant l'exploitation de type P1-P2-P3 des équipements et matériels de chauffage, de climatisation, de ventilation mécanique de confort, production ECS et traitement d'eau – Avenant n° 2.

N° 02/2020 : Marché de services concernant l'exploitation de type P1-P2-P3 des équipements et matériels de chauffage, de climatisation, de ventilation mécanique de confort, production ECS et traitement d'eau – Avenant n° 3.

N° 03/2020 : Convention de mise à disposition de locaux de l'espace Paul-Ulmann à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Arrêté n° 2019-12-1137-2 : Affectation des dépenses imprévues du budget Eau potable 2019. Un crédit de 30 000 € est prélevé du budget Eau potable pour être viré au chapitre 012 afin de régulariser des écritures comptables suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'agglomération du Gard rhodanien.

Je vais maintenant laisser la parole à M. Rouquairol.

Serge ROUQUAIROL : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

la vie m'a appris l'importance de prendre congés et c'est ce que je me plais à faire avec ces quelques mots. Je ne me permettrai pas de prétendre laisser un quelconque message car ce serait oser me présenter en exemple mais simplement déposer un témoignage de ce que j'ai vécu comme conseiller municipal et comme adjoint au Maire. Malgré l'originalité de certaines vicissitudes, je n'ai en effet été, somme toute, que dans mon quotidien d'élu et en particulier dans le quotidien des élus municipaux de notre pays. C'est donc tout simplement l'homme, Serge Rouquairol, qui vous parle pour vous dire tout ce que ce mandat a représenté pour lui et pour les siens depuis le 19 mars 1989 où j'ai été élu pour la 1^{ère} fois sur la liste « Bagnols 89 » jusqu'à ce 1^{er} février 2020 où je siège dans ce qui aura été ma dernière réunion de conseil municipal. C'est ce qui explique les 31 feuillets de cette liasse. 31 années, 31 feuillets et la patience que je vous demande d'ores et déjà d'avoir.

Au premier rang des personnes pour qui ce mandat a eu de l'importance figure Annie, mon épouse que vous avez eu l'élégance d'inviter M. le Maire et qui a accompagné et supporté il faut bien le dire bientôt 31 ans de mandat. Et quand je dis supporté, vous remarquerez Mesdames et Messieurs les élus et chers collègues, combien sont peu nombreux nos conjoints qui, en dehors des conseils municipaux d'installation aussi exceptionnels que solennels, assistent aux séances de notre assemblée. C'est que le rival de l'engagement de l'élu est tenace, constant et omniprésent. Le second rang est celui qu'aura occupé ma fille Justine, née le 7 mai 1989, quelques semaines après notre élection en son temps et à la veille de la première manifestation publique de notre municipalité d'alors, la célébration du 8 mai. Elle se présente aujourd'hui aux suffrages des Bagnolaises et des Bagnolais au sein d'une équipe qui a l'ambition de veiller aux destinées de la ville pour les 6 ans à venir et je suis fier de son engagement. Après viennent en foule les femmes et les hommes que j'ai côtoyés dans l'exercice de mes mandats. Ceux de nos équipes comme Luce Arène, Jean Chaintiou, Paul Ulmann, Jean Canoby, Jean-Paul Rodilla, Michel Jonquet et je dois en oublier. Et ceux adversaires, aux côtés desquels j'ai eu le plaisir de siéger comme Pierrette Pasquini, Georges Benedetti, Jacques Obernesser, Robert Barrull et là encore il est certain que j'en oublie. Je n'oublie cependant rien de ce que j'ai vécu en tant que conseiller municipal dans la majorité comme dans l'opposition. J'ai vécu les deux façons d'honorer le mandat confié par les Bagnolais avec le même intérêt, même si le fait d'être aux affaires, selon l'expression consacrée par l'usage, apporte indéniablement, avec plus de préoccupations et de difficultés, plus de satisfaction. J'ai une particulière reconnaissance pour tous les employés municipaux avec lesquels j'ai travaillé, que j'ai toujours salués comme des collaborateurs permanents, avec une mention toute particulière pour Mesdames Martine Delaunay et Amalia Steffen qui m'ont accompagné tout au long de mon dernier mandat d'adjoint. J'ai dit que je n'avais aucun message à transmettre mais je peux dire ma satisfaction devant la qualité des échanges que nous avons eus dans ce conseil. Je pense avoir été un des rares élus ayant présenté des excuses à un collègue conseiller qui avait été blessé par mes propos et je me félicite que de moins en moins nos débats aient présenté véhémence et alacrité. Je suis persuadé et j'ai eu l'occasion de le dire il y a plus d'une dizaine d'années à l'un des cadres militants de notre commune que les familles politiques de la vie démocratique, les familles politiques traditionnelles de la vie démocratique doivent travailler ensemble à l'avenir de nos cités et de Bagnols en premier lieu.

Vous avez remarqué je ne n'ai laissé la place à aucun des auteurs qui tiennent une grande place dans mon existence. Je voudrais cependant laisser parler Camus dont la pensée « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » est tellement profonde et vraie qu'on ne fait en général que glisser à sa surface en la citant et je voudrais aussi vous inviter à la lecture de ce fabuleux poème de Rudyard Kipling que j'ai dû savoir par cœur mais que je ne m'aventurerai pas à vous citer. Il ne quitte jamais mon portefeuille et il s'intitule « Si ».

« Si tu peux voir détruire l'ouvrage de ta vie, et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir ou perdre d'un seul coup le gain de cent parties sans un geste et sans un soupir Si tu peux être dur sans jamais être en rage, si tu peux être brave et jamais imprudent, si tu sais être bon, si tu sais être sage sans être moral ni pédant, si tu peux rencontrer triomphe après défaite et recevoir ces deux menteurs d'un même front, si tu peux conserver ton courage et ta tête quand tous les autres la perdront, alors les rois, les dieux, la chance et la victoire seront à tout jamais tes esclaves soumis ce qui vaut bien mieux que les rois et la gloire, tu seras un homme mon fils ». Rudyard Kipling, c'est mon papa qui m'a appris à l'apprécier. Il me racontait l'histoire de *Rikki-Tikki-Tavi La Mangouste* qui est un personnage que l'on oublie du principal ouvrage de Kipling mais j'ai beaucoup de plaisir à vous dire ces vers qui m'ont tout le temps accompagné comme je vous l'ai dit et qui ont certainement été pour moi une forme de réconfort aux moments des doutes et dieu sait si pendant l'exercice du mandat municipal on rencontre des doutes. Ils viennent vous hanter et perturber vos nuits.

Tout est dit. Je vous remercie de m'avoir écouté. J'espère ne pas vous avoir paru prétentieux et Monsieur le Maire comme vous êtes un marin et capitaine du navire, je vous souhaite bon vent. Merci.

Jean-Yves CHAPELET : Avant de clore ce dernier conseil municipal, je vais m'exprimer au nom des maires qui m'ont précédé, au nom des adjoints et conseillers municipaux qui t'ont côtoyé. Je vais commencer par une anecdote. On ne se connaissait pas beaucoup avant 2008. Et puis en 2008, Jean Christian REY, dans sa clairvoyance absolue, m'a nommé 1^{er} adjoint et j'ai eu l'honneur de reprendre ton bureau. Un jour, j'ai entendu frapper à ma porte et c'était Serge. Serge venait me voir en me disant, à l'époque je pense qu'on se vouvoyait, j'ai oublié mon écharpe. J'ai cherché ton écharpe, je suis même revenu tout un week-end pour la chercher en me disant « si ce gars-là vient me demander de lui restituer son écharpe, ce n'est pas pour l'écharpe elle-même mais pour le symbole de la République, le symbole d'être élu qu'elle représente », alors je pense que nous avons des points communs et nous les avons trouvés. J'ai fini par la retrouver derrière l'armoire. Bien sûr, nous nous sommes quelquefois pris la tête mais je sais que tes valeurs sont les miennes, ce sont celles qui nous animent tous dans cette salle. Dans cette salle, nous sommes des sentinelles de la République et je suis fier de dire que tu es une sentinelle de la République parce que systématiquement tes propos ont eu deux orientations, le bien commun et surtout de servir. Je vais rappeler une chose. Lorsqu'on est assis à la place de Maire en face d'une opposition, qu'est-ce qu'on attend d'une opposition ? De nous aider à progresser et même dans l'opposition tu as toujours été un élu constructif, toujours respectueux, toujours poli, toujours à l'écoute. Tout ce que je viens de dire définit la valeur d'un homme qui consacre sa vie à la République et à sa ville, je suis heureux de t'avoir eu comme opposant. Pour finir, tu vas me manquer vraiment surtout pour les corrections orthographiques, de syntaxe, de Français, d'accords de participes passés. Je pense que de temps en temps, je te passerai quelques procès-verbaux, quelques délibérations à relire et puis quand je ferai des erreurs de syntaxe en m'exprimant je sais que tu seras là pour me rattraper. Je ne

m'inquiète pas car je sais que tu n'es pas homme à rester assis chez toi donc je sais que nous allons te retrouver largement dans la vie bagnolaise à d'autres fonctions et puis ce qui me fait plaisir c'est que le nom de Rouquairol sera toujours associé à ce conseil municipal et je pense pour longtemps. Allez Bon vent.

Je mets fin au dernier conseil municipal de cette mandature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : **10 h 15.**

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

